

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20210503-019****du 03 mai 2021****n°019****page 1/2****EXTRAIT:**

**GRAND
CHÂTELLERAULT**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 26

PRESENTS (22) : M.ABELIN, M.PICHON, M.MICHAUD, M.COLIN, M.PEROCHON, Mme AZIHARI, M.DROIN, M.MATTARD, Mme DE COURREGES, Mme BOURAT,, M.CHAINE, Mme LAVRARD, M.PREHER, M.CIBERT, Mme MARQUES-NAULEAU, Mme LANDREAU, M.BOISSON, M.AURIAULT, M.BAILLY, M.BONNARD, M.BRAGUIER, Mme BRAUD

POUVOIRS (3) : M.JUGE donne pouvoir à M.COLIN
M.MEUNIER donne pouvoir à M.ABELIN
M.TARTARIN donne pouvoir à M.LANDREAU

EXCUSES (1) : Mme GODET

Nom du secrétaire de séance : Johnny BOISSON

RAPPORTEUR : Monsieur Hindeley MATTARD**OBJET : Demande de subvention pour l'organisation d'un transport solidaire**

Plusieurs communes du territoire de Grand Châtellerault sont favorables à l'idée de développer le projet d'un transport solidaire : Antran, Colombiers, Dangé Saint Romain, Ingrandes, Lençloître, Leugny, Naintré, Les Ormes, Oyré, Saint Genest d'Ambière, Saint Gervais les Trois Clochers, Sénillé - Saint Sauveur, Sérigny, Usseau, Thuré et Vaux sur Vienne.

Afin de mutualiser et professionnaliser la mise en relation, le Centre d'Information et de Formation des Services à la Personne (CIF-SP) s'est proposé d'être porteur d'un tel projet.

Le projet est d'accompagner les communes qui le souhaitent à dupliquer et adapter le transport solidaire puis de mettre en place une plateforme de mutualisation.

Au vu de leur budget pour cette action, le CIF-SP demande une subvention de fonctionnement pour l'année 2021 d'un montant de 15 000 €.

Les autres financements sont :

- Conseil Départemental 1 500 €
- MSA 3 000 €
- CPAM 2 700 €
- Feder 5 000 €

Pour l'année 2020, l'association a mis en relation par l'intermédiaire de leur plateforme 80 personnes par mois. Sur le Grand Châtellerault, nous avons 23 communes engagées dont 17 communes actives.

* * * * *

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault notamment l'article 3 alinéa II.3, relatif à l'organisation de la mobilité,

VU la délibération n°3 du conseil communautaire du 22 juillet 2020, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

ACTE N° BC-20210503-019

du 03 mai 2021

n°019

page 2/2

CONSIDERANT qu'il est nécessaire que la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault accompagne une telle démarche en terme de mobilité,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'approuver cette demande de subvention de fonctionnement à la CIF-SP d'un montant de 15 000 € pour l'année 2021,
- d'autoriser le président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier,

Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICOUD